

FORMATION

DONNÉES PERSONNELLES

Former à la protection et à la gestion des données personnelles, telle est l'ambition du programme conçu conjointement par le Cercle Montesquieu et l'EFB. Déclinée en 6 thématiques au choix, cette formation conjugue l'expertise conjointe des avocats, des directeurs juridiques et des agents de la CNIL pour vous donner des recommandations utiles et les meilleures pratiques permettant de mettre en place une gestion des données personnelles sécurisée et efficace pour l'entreprise.

Jeudi 6 mai 2021 de 9h00 à 12h00

Mettre en place une gouvernance informatique et libertés – Le DPO chef d'orchestre ?

Mardi 18 mai 2021 de 9h00 à 12h00

Elaborer le registre et mener une analyse d'impact – Comment choisir la bonne grille ?

Mardi 1^{er} juin 2021 de 9h00 à 12h00

Cartographie des données, transferts internationaux et sous-traitants.

Mardi 8 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Assurer la sécurité des données et appréhender un contrôle – Comment éviter les fausses notes ?

Jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Gérer les droits des personnes et la conservation des données – Comment adopter le bon tempo ?

Jeudi 24 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Données personnelles et ressources humaines - Approche sectorielle du secteur bancaire.

S'inscrire

TARIFS : 216€ TTC le module / 960€ TTC les 6 modules

Les frais d'inscription à cette formation peuvent être pris en charge par le [FIF-PL](#)



MODULE 1

DONNÉES

PERSONNELLES



Jeudi 6 mai 2021 de 9h00 à 12h00

Mettre en place une gouvernance informatique et libertés Le DPO chef d'orchestre ?

Objectifs pédagogiques :

- identification et implémentation des processus internes (prise en compte de la protection des données personnelles dès la conception et par défaut, sensibilisation et organisation de la remontée d'information) ;
- connaissance des qualités et compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de DPO ;
- compréhension des différentes missions du DPO afin d'accompagner l'organisme dans la conformité avec le RGPD ;
- présentation de la certification DPO de la CNIL ;
- compréhension et maîtrise de l'outil PIA ;
- connaissances des modèles de registre des activités de traitement et des mentions d'information ;
- compréhension de la procédure de certification et maîtrise du code de conduite.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Que dit la réglementation ?
2. Qu'est-ce que le principe d'accountability ?
3. Comment mettre en place une gouvernance Informatique et libertés afin de gérer les risques ?
4. Quels sont les mécanismes et procédures internes à mettre en œuvre en vue de se conformer au principe d'accountability ?
5. Dans quels cas la désignation d'un DPO est-elle obligatoire ? Quelles sont ses missions ?
6. Quels sont les prérequis pour être désigné DPO ? Quelles certifications ?
7. Quels sont les différents outils de la conformité mis à disposition par la CNIL ?
8. Présentation des guides, les pack etc., de l'outil PIA, du modèle de registre, mentions, certification, etc.

Intervenants :

Anne Fontanille, service des DPO de la CNIL.

Emmanuelle Bartoli, directeur juridique, DPO groupe (Capgemini).

Oriane Zubcevic, avocat (Bird & Bird).

Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.



[S'inscrire](#)



MODULE 2

DONNÉES

PERSONNELLES



Mardi 18 mai 2021 de 9h00 à 12h00

Elaborer le registre et mener une analyse d'impact Comment choisir la bonne grille ?

Objectifs pédagogiques :

- savoir réaliser et maintenir un registre des activités de traitement ;
- identification des cas où la réalisation d'une analyse d'impact est nécessaire ;
- connaissance de la méthodologie de l'analyse d'impact préconisée par la CNIL ;
- cas pratique et retour d'expérience des intervenants sur la mise en œuvre de l'analyse d'impact.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Comment élaborer le registre des activités de traitements ?
2. Comment organiser la gouvernance Informatique et libertés au sein d'un groupe international ?
3. Que dit la réglementation ?
4. Qu'est-ce qu'une analyse d'impact et dans quels cas est-elle obligatoire ?
5. Pourquoi mener une analyse d'impact relative à la protection des données ?
6. Qu'est-ce qu'un risque pour les droits et libertés des personnes physiques ?
7. Quels sont les acteurs impliqués dans la réalisation de l'analyse d'impact ?
8. Cas pratique : comment mener une analyse d'impact relative à la protection des données ?

Intervenants :

Ingrid Nkouenjin, service des outils de la conformité de la CNIL.

Anne Renard, avocat (Lexing-Alain Bensoussan avocats).

Idriss Kechida, VP, associate general counsel & chief privacy officer (Match Group).

Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.



[S'inscrire](#)



MODULE 3

DONNÉES

PERSONNELLES



Mardi 1^{er} juin 2021 de 9h00 à 12h00

Cartographie des données, transferts internationaux et sous-traitants

Objectifs pédagogiques :

- compréhension de la notion de cartographie des traitements et de l'articulation des différentes approches (technique, juridique, risque) ;
- compréhension de la méthodologie de réalisation (préparation de l'évaluation et étapes de réalisation) ;
- analyse de la cartographie et évaluation du niveau de conformité ;
- compréhension des règles encadrant les flux transfrontières de données personnelles et connaissance des pays offrant un niveau de protection adéquat reconnu par l'UE ;
- maîtrise des outils de conformité des flux transfrontières (clauses contractuelles types, binding corporate rules) ;
- maîtrise des mesures préventives et outils disponibles pour encadrer les transferts de données personnelles vers le Royaume-Uni en cas d'absence de décision d'adéquation ;
- compréhension de la méthodologie permettant un choix éclairé des sous-traitants.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Que dit la réglementation ?
2. Qu'est-ce qu'une cartographie des traitements et à quel moment la réaliser ?
3. Quelles sont les étapes à suivre afin d'élaborer une cartographie des traitements ?
4. Comment identifier les flux de données, notamment à l'international ?
5. Qu'est ce qu'un flux transfrontière de données personnelles et quelles sont les règles applicables ?
6. Quels sont les différents outils d'encadrement des flux transfrontières ?
7. Comment appréhender les nouvelles CCT et les Guidelines du Comité de novembre 2020 ?
8. Comment choisir ses sous-traitants ?
9. Quelles sont les conséquences du Brexit sur les transferts de données entre l'UE et le Royaume-Uni ?

Intervenants :

Sophie Nerbonne, directrice chargée de co-régulation économique, CNIL.

Patrice Navarro, avocat (Hogan Lovells).

Aurélie Banck, DPO (Europcar Mobility Group).

Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.



[S'inscrire](#)



Classe virtuelle



3h validées

MODULE 4

DONNÉES PERSONNELLES



Mardi 8 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Cartographie des données, transferts internationaux et sous-traitants

Objectifs pédagogiques :

- évaluation du niveau de sécurité des données personnelles de l'organisme ;
- anticipation et minimisation des risques ;
- capacité à réagir en cas de violation de données personnelles (notification à la CNIL, information des personnes concernées) ;
- compréhension des différentes modalités de contrôle de la CNIL ;
- connaissance de la procédure de contrôle et maîtrise des mesures à mettre en œuvre avant, pendant et à l'issue du contrôle de la CNIL ;
- connaissance des sanctions et maîtrise des voies de recours.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Que dit la réglementation ?
2. Quelles sont les exigences de la réglementation en matière de sécurité des données personnelles ?
3. Quels sont les moyens permettant de garantir la sécurité des données personnelles ?
4. Qu'est-ce qu'une violation de données personnelles ? Comment réagir en cas de violation de données personnelles ?
5. Quels sont les différents contrôles de la CNIL et qui peut en faire l'objet ?
6. Quelle est la procédure de contrôle ?
7. Quelles sont les sanctions et voies de recours ?

Intervenants :

Hugo Dussert, auditeur des systèmes d'information au service des contrôles de la CNIL.

Xavier Hubert, directeur Ethique, Compliance et Privacy (ENGIE).

Jérôme Deroulez, avocat (Deroulez avocat).

Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.



[S'inscrire](#)



Classe virtuelle



3h validées



MODULE 5

DONNÉES PERSONNELLES



Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.

Jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Gérer les droits des personnes et la conservation des données

Comment adopter le bon tempo ?

Objectifs pédagogiques :

- connaissance des différents droits de la personne concernée et de leurs limites ;
- aptitude à préparer en amont un cadre de gestion des droits de la personne concernée ;
- connaissance de la procédure à suivre selon le droit exercé ;
- connaissance des principes généraux relatifs aux durées de conservation ;
- maîtrise de la mise en place d'une politique d'archivage ;
- maîtrise de la mise en place d'une politique de purge.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Que dit la réglementation ?
2. En pratique, en quoi consistent les droits de la personne concernée et quelles sont les limites à l'exercice de ces droits ?
3. Comment gérer les droits de la personne concernée ? Quelle organisation mettre en place en interne ?
4. Comment déterminer les durées de conservation des données personnelles ?
5. Comment organiser l'archivage et la purge des données personnelles ?

Intervenants :

Clothilde Delbecq, *avocat (Cabinet Montesquieu avocats).*

Florence Graveline, *DPO et chef du service des études juridiques (Sacem).*



[S'inscrire](#)



Classe virtuelle



3h validées

MODULE 6

DONNÉES

PERSONNELLES



Jeudi 24 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Données personnelles et ressources humaines

Approche sectorielle du secteur bancaire

Public visé : formation ouverte aux avocats, aux juristes et directeurs juridiques d'entreprises même non membres du Cercle Montesquieu et aux magistrats.

Niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Spécialité : droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication.

Prérequis : il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique : approche pratique basée sur des cas concrets - évaluation permettant la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

Support pédagogique : PowerPoint remis aux participants et toute documentation utile.

Objectifs pédagogiques :

- connaissance des fondements des traitements relevant des ressources humaines ;
- maîtrise de la cartographie des traitements RH ;
- compréhension des notions dans le secteur RH (consentement et lien de subordination, catégories particulières de données, durées de conservation...) ;
- maîtrise des outils nécessaires à la sensibilisation des collaborateurs et à l'encadrement des prestataires extérieurs ;
- compréhension des enjeux Informatique et libertés en matière de gestion du personnel (contrôle des accès aux locaux, vidéosurveillance, géolocalisation, usage du téléphone, contrôle des horaires de travail) ;
- connaissance des règles spécifiques au secteur bancaire ;
- maîtrise des obligations des établissements bancaires en matière de traitement des données personnelles.

Plan de cet atelier virtuel :

1. Que dit la réglementation ?
2. Collecte de catégories particulières de données en matière RH, traitement du NIR, de données d'infraction ou de données biométriques, quelles obligations pour l'employeur ?
3. Comment gérer la géolocalisation et vidéosurveillance sur le lieu de travail ? Zoom sur les opérations de recrutement.
4. Comment gérer l'information des collaborateurs ? Dans quels cas informer les IRP ? Comment s'y prendre ?
5. Quelles sont les principales durées de conservation applicable en matière RH ?
6. Quelle documentation mettre en place ?
7. Quels droits des collaborateurs sur leurs données ?
8. Comment mettre en place un dispositif d'alerte professionnelle ?
9. Comment gérer les problématiques de lutte anti-blanchiment ? Quelles sont les règles applicables en matière de scoring ?
10. Quelle approche en matière de lutte anti-fraude, interne et externe ?
11. Quelles sont les règles applicables en matière de vidéo-surveillance et vidéo-protection ?

Intervenants :

Laure Landes-Gronowski, avocat (AGIL'IT Law).
Deborah Klifa, DPO (UBS France).



[S'inscrire](#)

